

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c. —
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
M. Laffite et Co, place de la Bourse 3, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on vendra se débarrasser

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * * * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 13 Mai 1876

M. Tirard a retiré son amendement qui proposait la suppression de notre ambassade auprès du Saint-Père. Examiné par la commission du budget qui est presque unanimement composée de membres de la gauche, cet amendement n'a obtenu que 7 voix contre 17; et encore quelques-unes de ces sept voix se prononçaient seulement pour la discussion publique de l'amendement devant la Chambre des députés, sans approuver au fond la pensée de M. Tirard. Nous avions prédit ce résultat, qui est un grand sujet de désappointement pour les journaux, dont toute la politique consiste à renverser le Gouvernement actuel en effrayant les conservateurs. Malgré la meilleure volonté du monde, on ne sera pas effrayé. Il faut chercher une autre occasion et une autre question.

Cette occasion sera-t-elle offerte par les projets d'amnistie? Eh bien, non! Les feuilles bonapartistes n'auront pas la satisfaction de voir les portes des prisons s'ouvrir devant les communards? L'amnistie pure et simple aura au plus 100 voix, et l'amnistie mitigée 150 ou 160. Les conservateurs pourront encore dormir tranquilles, et la nécessité d'un sauveur ne se fera pas sentir, quoique M. Paul de Cassagnac ait essayé d'envenimer cette affaire dès la première séance de la Chambre des députés, ainsi qu'on le verra plus loin.

Il faudra se rabattre alors sur la nomination des maires; mais ici grand embarras. Le Gouvernement demande que tous les maires, à l'exception de ceux des grandes villes, soient nommés par les conseils municipaux. Les bonapartistes ne pourront pas combattre cette large concession du pouvoir, puisqu'ils proposent, dans une pensée anarchique, bien facile à comprendre, que chaque commune élise son maire par la voie du suffrage universel.

En réalité, nous ne craignons une politique regrettable de la part de la gauche que dans la question de la liberté de l'enseignement supérieur; nous la craignons d'autant plus que, dans cette question, une partie des bonapartistes a toujours voté avec les révolutionnaires les plus avancés, ce qui est assurément d'une logique irréprochable. Mais, si la Chambre des députés se risque à modifier la loi de l'enseignement supérieur telle qu'elle a été votée par l'Assemblée nationale, il est à peu près certain que le Sénat maintiendra la loi tout entière, et que par conséquent il n'y aura rien de fait ou plutôt rien de défait.

En fin de compte, le budget devra être voté dans la présente session. Les bonapartistes,

dont le Jernier empereur a trouvé moyen de doubler la dette française (24 ou 25 milliards au lieu de 12) voudraient bien trouver quelque chose à redire; mais on ne pense pas qu'ils l'osent davantage dans les chambres actuelles qu'au sein de l'Assemblée nationale. Quand on a failli ruiner de fond en comble une Nation, on n'est guère disposé à aborder les problèmes budgétaires.

Nous avons donc la conviction que tout se passera bien, pendant les deux ou trois mois de la session. Si on écoutait en ce moment les pessimistes, il faudrait s'attendre à une lutte entre le maréchal de Mac-Mahon et son ministère. Les inventeurs de ce bruit, dont on parle beaucoup, seront complètement désillusionnés par les faits eux-mêmes. Ils ne réussiront pas à créer une animosité et une rivalité déplorables entre la Chambre des députés et le Sénat. Nous recevons à cet égard des renseignements desquels il résulte que rien n'est épargné pour plonger le pays dans une crise de cette nature; mais le patriotisme du Maréchal et la clairvoyance des ministres sauront nous préserver d'un tel péril. On dit à ce sujet que les légitimistes et quelques anciens orléanistes se seraient entendus avec le groupe de l'Appel au peuple, pour pousser ensemble à cette œuvre de désorganisation qui troublerait les affaires et inquiéterait les esprits. Nous n'en croyons rien, nous sommes même persuadés qu'on calomnie les légitimistes et les anciens orléanistes. Il ne peut y avoir rien de commun entre eux et les soutiens de l'Empire. La République leur offre un terrain acceptable pour tous, où les droits des nouveaux venus sont égaux à ceux des plus anciens adhérents de cette forme gouvernementale. L'Empire, au contraire, les confisquerait à son profit, pour mettre en scène une parodie nouvelle de la monarchie; or, on ne sait que trop à quelles tristes conséquences nous conduisent ces farces sinistres qui amusent l'Europe en désolant les âmes françaises.

La bonne politique, celle que nous défendons, consiste à accepter ce qui est, et à lutter par la parole, par le vote, par le journal, pour toutes les bonnes idées chrétiennes et sociales. Grâce à Dieu, la liberté est le moyen le plus sûr de faire le bien; ceux qui ont l'air de croire qu'elle n'est utile qu'aux révolutionnaires, se trompent par faiblesse ou par peur. Voyez donc les résultats de l'autocratie impériale. Tous les malheurs découlent du despotisme, c'est-à-dire du règne de la fantaisie; toutes les réformes, toutes les réparations et tous les retours sont possibles avec la libre discussion.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles le 14 mai soir.

Une réunion ministérielle a été tenue hier, sous la présidence de M. Dufaure. Le conseil se réunira demain à Versailles, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. Le mouvement préfectoral lui sera probablement soumis. Ainsi que je vous l'ai dit hier, il n'en a pas été question dans le conseil de mardi et il est conséquemment inexact que le retard apporté à sa publication ait pour cause des observations émanées de la Présidence ou d'autres membres du gouvernement.

Quelques députés et sénateurs appartenant à diverses fractions de la droite, avaient eu l'idée d'adresser une interpellation au ministre de l'intérieur, au sujet de la politique intérieure du Gouvernement, mais il est à peu près certain aujourd'hui, qu'il ne sera pas donné suite à ce projet, ni au Sénat, ni à la Chambre, bien qu'une réunion ayant pour objet d'examiner la question soit annoncée pour samedi.

Les avis de Salonique, en date d'hier soir, indiquent des appréhensions qui, il faut l'espérer, ne se réaliseront pas. Une vive effervescence régnait dans la population turque et les chrétiens avaient jugé prudent de tenir leurs boutiques fermées d'autant plus que l'autorité locale ne dispose encore que de forces tout à fait insuffisantes. L'arrivée des escadres était donc attendue avec impatience. La commission d'enquête avait attendu l'ex-gouverneur.

D'après une dépêche privée de Berlin, M. de Bismarck recevait hier quelques personnages financiers, leur aurait donné les assurances les plus pacifiques sur le but et les résultats de la future conférence de Berlin. On assure, d'autre part, que la Russie désirerait élargir les bases de cette conférence et la transformer en conférence européenne, en y appelant les représentants de toutes les grandes puissances; mais ni à Paris, ni à Londres, ni à Rome, on ne paraît disposé à intervenir activement dans la question. Les avis de Berlin présentent aussi comme assez peu probable une occupation autrichienne ou austro-russe des provinces insurgées on se bornerait à demander à la Turquie des garanties que la conférence des trois empires aura pour objet principal d'arrêter et de préciser, et elle soumettra ensuite ses résolutions à l'assentiment des autres puissances.

Un vil incident a eu lieu aujourd'hui à la Chambre, à l'occasion du récit fait par un journal du matin, d'un incident relatif à M. Maurice Rouvier, député des Bouches-du-Rhône, M. Rouvier a énergiquement protesté en déclarant qu'il était odieusement calomnié et en demandant qu'on autorisât les poursuites contre lui, afin que les calomnieux fussent confondus. M. Dufaure a répondu qu'une information judiciaire se poursuivait et qu'il aviserait lorsqu'il aurait recueilli tous les renseignements nécessaires. De bruyantes interpellations ont été alors échangées entre la gauche et la droite, et il a fallu toute la fermeté et l'autorité de M. Grévy pour mettre fin à ce déplorable incident.

La Chambre a voté la prise en considération d'une proposition tendant à rendre les députés et les sénateurs amovibles, membres de droit du conseil général de leur département.

La proposition Lisbonne, tendant à restituer aux conseils généraux la vérification des pouvoirs de leurs membres, a été également prise en considération, bien que M. Dufaure ait déclaré que dans son opinion personnelle, les conseils généraux ne devaient pas vérifier les pouvoirs de leurs membres.

La chambre s'est ensuite ajournée à lundi.

M. Ricard, ministre de l'intérieur, est mort de la rupture d'un anévrisme.

On trouvera aux Dernières nouvelles les détails les plus complets sur ses derniers moments.

SÉNAT

Séance du 10 mai.

Le Sénat voudrait-il reprendre le train de vie qu'il avait mené en sa session première, vie d'inaction, de contemplation et d'attente? On le pourrait croire à la façon dont s'est ouverte une session qui devrait être sérieuse et féconde. Il est bien vrai que le Sénat s'étant séparé, il y a un mois, sans rien laisser à son ordre du jour, n'y pouvait rien retrouver aujourd'hui; il fallait de nouveau se mettre en quête de travail, et on se rappelle combien naguère ce fut chose mal aisée. La disette de sujets n'est pas moindre que par le passé. Durant les vacances, les commissions n'ont naturellement rien fait; tout est en train, pas un rapport n'est terminé; dès lors, où prendre la matière des séances prochaines? Heureusement, le rapporteur de la commission du règlement, l'honorable M. Corne, a rendu au Sénat le service de lui fournir de la besogne. Dès le début de la séance, après le tirage au sort des bureaux, il a déposé son rapport, bien qu'il fût encore inachevé. Il reste à rédiger deux chapitres, mais ce ne sera guère long, et comme les treize autres forment par eux-mêmes un ensemble complet, on pourra donc sans retard se mettre à l'œuvre, et voilà un sujet de discussion trouvé. Ajoutez une interpellation que M. Lafon de Saint-Mur veut adresser à M. le garde des sceaux, touchant la réforme judiciaire, — cette réforme judiciaire que l'ancienne Assemblée a laissée en suspens avec bien d'autres, — et vous avez l'ordre du jour de lundi. Mais après? M. le président a fait appel aux sentiments dévoués de ses collègues, les exhortant à hâter les travaux, à ne point prolonger au delà du nécessaire des retards nuisibles aux affaires du pays. Il y avait un accent de reproche en ces paroles, — reproche mérité, on nous permettra de le dire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 10 mai.

Il y a bien des vides dans la Chambre. Elle n'est pourtant pas permanente comme l'était la précédente Assemblée, et ses membres n'ont pas le droit de penser que lorsqu'on prend des vacances on n'en saurait trop prendre. Nous avons beaucoup d'ouvrage sur les bras cette session, et il faudrait vaquer à nos affaires sans perdre un jour.

La séance était annoncée pour deux heures: elle n'a commencé qu'à trois, et elle était finie à quatre. Pour tuer le temps, les premiers arrivés se rendaient compte des légères améliorations qu'a reçues la salle, et un malheureux fou s'est chargé ensuite de les distraire. Sans croire qu'il y faille plus de formalités, il a pénétré dans une des tribunes de la presse, et, comme les hérauts d'armes d'autrefois, il a proclamé à plusieurs reprises l'avènement de Napoléon IV, « au nom de Dieu et de Jeanne d'Arc. » Il n'y avait alors que cinq ou six députés bonapartistes à leur banc, et l'incident n'a pas eu de suites. Il était, du reste, difficile qu'il pût en avoir de fort importantes.

Enfin, la séance s'est ouverte. M. Grévy a an-

noncé les diverses propositions de lois que l'initiative parlementaire vient d'ajouter au programme de ses travaux. L'une est relative à ce fameux Code rural qui nous est depuis si longtemps promis. Une autre concerne certains changements à introduire dans la législation de la pêche fluviale, dans l'intérêt des pêcheurs de saumons. L'auteur demandait l'urgence. Or, en ce moment, la pêche subit son temps habituel de repos, et là-dessus de grands éclats de rire. M. Thoinnet de la Turmelière connaît la tribune; il ne s'est pas tenu pour battu et s'est fait écouter en exposant les motifs de sa demande d'urgence; mais, comme il n'y a vraiment pas péril en la demeure, il s'est fait écouter, et c'est tout.

M. Tirard a lu ensuite un rapport sur la proposition d'un crédit à voter pour l'envoi d'ouvriers français à l'Exposition de Philadelphie. On ne sait pas au juste pourquoi est intervenu M. Nadaud.

Mais tout ceci n'est que de la bagatelle. On n'était là, en définitive, après le tirage au sort des bureaux, que pour décider quel jour viendrait la grande affaire de l'amnistie. Dès que le président a fait savoir que le rapporteur de la commission, d'accord avec le gouvernement, proposait lundi prochain, M. de Baudry-d'Asson, moins éloquent que véhément, a déclaré que le gouvernement est engagé d'honneur et qu'on ne peut différer de vider cette querelle.

Le gouvernement n'y est pour rien, répond M. Dufaure; il pense seulement qu'il est convenable d'attendre que tout le monde soit bien à son poste.

Le gouvernement! mais il dépendait de lui d'éviter au pays les agitations qui viennent de troubler si profondément sa tranquillité. Il aternie, parce qu'il ne sait plus comment vivre. C'est du moins ce qu'assure M. Paul de Cassagnac; et avec ce ton de certains personnages magnifiques et miraculeux de la comédie italienne qui ne saurait se rendre, « le ministre, dit-il, demande quelques jours de plus pour prouver au pays que le pays a tort d'avoir confiance en lui. Nous les lui accordons. »

Les éclats de rire ont débordé; ce n'était plus comme pour la question de la pêche fluviale. M. Dufaure n'a pas eu de peine à prouver que ce n'était pas de la faute du ministre si l'affaire de l'amnistie n'avait pas été tranchée dès le premier jour. Quant à l'émotion et à l'agitation dont le pays souffre, il faut être du journal le *Pays* pour avoir seulement l'air d'y croire. Il y a eu quatre mains levées pour refuser l'ajournement à lundi.

Séance du 11 mai.

Certains journaux qui cherchent le scandale, ou du moins qui ne l'évitent pas, avaient appris au public que l'un des membres de la Chambre se trouve depuis quelques jours compromis dans une affaire judiciaire du caractère le plus regrettable. En attendant que la justice ait achevé son œuvre d'information, il était naturel de garder le silence. Ils ne l'ont pas fait. L'un d'eux a excité le juge à marcher plus vite et a désigné assez clairement quel était le député qu'on doit poursuivre; un autre l'a nommé même. D'après ce dernier journal, il s'agit de mineures et d'actes de débauche.

M. Rouvier est monté à la tribune au cours de la séance, et, d'une voix émue dans sa fermeté, il a dénoncé à son tour le dénonciateur et protesté contre « la plus odieuse des accusations. » Ce sont là ses paroles « En présence de ce scandale, a-t-il » ajouté, je demande à M. le garde des sceaux de venir le plus tôt possible déposer contre moi une demande en autorisation de poursuites. » M. Dufaure a répondu avec raison qu'il ferait son devoir au moment voulu, mais qu'il n'avait pas à aviser tant que n'était pas achevée l'information commencée, « non pas contre M. Rouvier, » mais sur l'affaire où il peut se trouver compromis.

La Chambre avait entendu en silence ces deux déclarations. Mais ce silence n'a guère duré.

M. Tirard a demandé comment il se fait qu'un journal ait reçu communication des documents secrets d'une affaire qui s'instruit dans le cabinet du juge. Sur le champ éclate la tempête. Les injures se croisent, les gestes vont plus vite que le regard, et une scène profondément triste s'accomplit en un instant. M. Rouvier, que le président n'a pu retenir, est debout, la main levée, devant le banc de M. Paul de Cassagnac, rédacteur en chef du *Pays*.

En vain M. Grévy essaie de dominer le tumulte, et, pour ramener la Chambre au respect d'elle-même prononce la clôture de l'incident. M. Paul de Cassagnac ne l'entend pas ainsi. Il veut que la France croie que le Président de la Chambre a manqué à ses devoirs. « Votre impartialité, nous ne l'avons pas eue! » s'écrie-t-il avec ses inversions ordinaires, et il prend la parole quoiqu'elle ne lui ait pas d'abord été accordée, tant M. Grévy faisait d'efforts pour nous éviter à tous la continuation d'une épreuve qui n'avait que trop duré.

Rien ne peut donner l'idée de la manière de M. de Cassagnac dans ces occasions. La Chambre refuse de l'écouter. « Voulez-vous m'écouter oui ou

non? » dit-il à ses collègues. Il y a longtemps qu'en France nous nous supposions délivrés, dans nos grandes Assemblées au moins, de ces formes de langage et de ces habitudes qui sentent de si près la provocation, et qui, en tout cas ne sentent pas leur fleur de civilisation exquise.

Nous avons peur qu'on ne nous en donne souvent le spectacle. Quel est donc le parti qui peut s'imaginer qu'il a un intérêt quelconque à employer les procédés d'une action oratoire qui n'est plus à sa place nulle part, et encore moins à la tribune française que partout ailleurs?

L'orateur a fini par oser dire qu'il mettait M. le président de la Chambre en « accusation. » Je ne vous peindrai pas l'étonnement, la douleur dont la Chambre et les spectateurs étaient pénétrés. Jamais M. Grévy n'a montré plus de calme; mais quelle tristesse il a mise dans les paroles qu'il a prononcées pour déplorer ces manifestations, ces provocations périlleuses qui rendraient impossible la direction de nos Assemblées, et dont il importe au bon sens public que nous ayons vu le dernier acte!

Revue des Journaux

Etafette.

Les Droits de l'Homme n'ont pas le goût des légendes et la légende de Patay — c'est sous ce titre qu'ils désignent le plus glorieux exploit de la dernière guerre — la légende de Patay les importune particulièrement. On sait qu'à Patay, les zouaves pontificaux, au nombre de trois cents, secondés par une poignée de mobiles et de francs-tireurs, huit cents hommes en tout, arrêtaient par une charge héroïque l'armée allemande victorieuse.

Cet acte de vigueur suprême coûta aux seuls zouaves pontificaux 180 des leurs, les deux tiers de l'effectif, mais il sauva l'artillerie du 17^e corps et couvrit la retraite de l'armée. « Sans doute, disent les Droits de l'Homme, les zouaves pontificaux se sont battus à Patay. C'est incontestable? Mais les zouaves pontificaux étaient soldats. On leur avait appris à se déployer en tirailleurs, à faire le coup de feu, à charger. Ils ont monté la garde, ils se sont déployés en tirailleurs, ils ont fait le coup de feu, ils ont chargé. » La belle affaire! et les Droits de l'Homme semblent dire que ce n'est pas plus difficile que cela. Mais si ce n'est pas plus difficile que cela, pourquoi les amis politiques des Droits de l'Homme qui, pendant le siège de Paris, avaient suffisamment appris à faire le coup de feu, à se déployer en tirailleurs et à charger, n'ont-ils jamais chargé, ni jamais fait le coup de feu, sur l'ennemi s'entend?

On lit dans la Gazette de Francfort :

« Le parti de l'appel au peuple est notablement malade. Chislehurst ne veut plus donner d'argent. »

« C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer le fait qu'on ne présentera pas en Corse, contre le prince Jérôme Napoléon, un candidat orthodoxe. »

« Depuis le nouvel an, l'impératrice a dépensé 13 millions pour l'agitation électorale et les besoins de sa presse. Elle est chichement secondée par ses fidèles partisans. Tout le monde s'adresse à elle; sinon, faute d'honoraires, pas de brochures, pas de discours. »

« Les poètes eux-mêmes, que l'on décorait pour leurs mauvais vers ou que l'on invitait à la table impériale, sont muets. Elle est pleine d'amertume pour cette ingratitude. »

« A cela s'ajoute le chagrin de voir l'insouciance, chaque jour croissante, du jeune prince et la ruine de si nombreux projets de fiançailles, aujourd'hui renversés. Le roi Alphonse a pu, au contraire, faire son chemin malgré sa jeunesse. Tout cela fait que l'impératrice paraît se désintéresser de toutes choses et ne vouloir plus se mêler aux agitations de son parti. »

« Le trimestre courant verra probablement la fin d'un grand nombre de journaux bonapartistes de la province. A Paris même, le parti perdra quelques-uns de ses organes. »

Chronique locale

et méridionale.

La commission du Monument à élever aux victimes de la dernière guerre, a l'honneur de

rappeler à MM. les maires et délégués que les souscriptions doivent être versées dans la caisse de M. le Receveur municipal de leur commune.

Le montant des souscriptions recueillies à Cahors sera reçu par M. Sirech, conseiller municipal, trésorier de la commission.

SUITE DES SOUSCRIPTIONS (2^e LISTE).

Commune de Lamagdeleine. — MM. Jarlan, 20 fr. Feyret, 5 fr. Hérédié, 5 fr. Constans, maire, 5 fr. Bennac, 5 fr. Pomié, 5 fr. Miniot, 5 fr. Clary Ambroise, 5 fr. Costes, 5 fr. Clary Croc, conseiller municipal, 5 fr. Peyre, 3 fr. Mongrelet, 3 fr. Bédudé, 2 fr. veuve Génies, 5 fr. Bru, 5 fr. Courdresses, 5 fr. Génies, 3 fr. Miquel, 2 fr. 50. Delon, 2 fr. Clary Lornogal, 2 fr. Guisard, 2 fr. veuve Clary Richard, 2 fr. Castelnaud, 2 fr. Blanc, 2 fr. Pomié Antoine, 2 fr. Frézals, instituteur, 3 fr. Lagrèze, fils, 1 fr. Brassac, 1 fr. Delbos, 50 c. Clary Mourgues, 1 fr. Clary Raymon, 1 fr. Delfour, 1 fr. Milhau, 50 c. Sembel, 50 c. Empel, 50 c. Maury, 1 fr. Mathu, 50 c. Bédudé, 1 fr. Terrié, 1 fr. Terrié Jean, 35 c. Despoux, 1 fr. Conquet, 1 fr. Rigal, 50 c. veuve Gaillar, 50 c. Bédudé, 50 c. Clary Croc, 1 fr. Rigal, 1 fr. Andrieu, 2 fr. — Total 128 fr. 85.

Préfecture. — M. le Préfet, 200 fr. M. Bourdin, conseiller de préfecture, 10 fr. M. Caviolle, conseiller de préfecture, 25 fr. MM. Renoux, 5 fr. Gay, 5 fr. Guiraudies-Capdeville, 50 fr. Astorg, 10 fr. Lartigue, 4 fr. Tinel, 1 fr. Boisse, 2 fr. Tailhade, 2 fr. Lafon, 2 fr. Coly, 5 fr. Vayssières, 3 fr. Bobrowski, 2 fr. Rosières, 2 fr. Jouffreau, 1 fr. Fey, 1 fr. Montagnac, 2 fr. Ramondou, 2 fr. Bro, 2 fr. Imbert, 1 fr. Bayles, 3 fr. 50 c. Combecave, 1 fr. Francoual, 2 fr. Bouyssou, 3 fr. Mège, 1 fr. Contou, 1 fr. Tourette, architecte départemental, 20 fr. Combarieu, archiviste, 5 fr. — Total 373 fr. 50.

Les membres du Tribunal de 1^{re} instance de Cahors, 200 fr.

Tribunal de commerce. — MM. Bousquet, président, 50 fr. Audoury, juge, 10 fr. Rouquette, juge, 10 fr. Cayla, juge, 10 fr. Delpech, juge, 10 fr. Sers, greffier, 10 fr. — Total 100 fr.

Lycée. — Professeurs et élèves, 177 fr. 95.

Collège des Petits-Carmes. — Professeurs et élèves, 100 fr.

M. Sirech, conseiller municipal, 30 fr. M. Durrieu, ex-maire du Bastit, 20 fr.

Ponts et Chaussées. — MM. Schellinx, ingénieur en chef, 20 fr. Chanson, ingénieur en chef, 20 fr. Renardier, ingénieur ordinaire, 5 fr. Urmowski, 5 fr. Barancy, 5 fr. Ausset, 5 fr. Gaston, 5 fr. Maratuech, 5 fr. Dissès, 5 fr. Ausset T., 20 fr. Poujet, 3 fr. Sol, 3 fr. Alias, 3 fr. Vayrac, 3 fr. Gélis, 2 fr. Pouzergues, 20 fr. Rapatel, 3 fr. Constans, 3 fr. Dussan, 3 fr. David, 3 fr. Rollès, 2 fr. Delzons, 3 fr. Lescale, 2 fr. Boyé, 1 fr. Delpech, 1 fr. Carriol, 1 fr. 50 c. Rames, 1 fr. 50 c. Lestandie, 2 fr. Labro, 1 fr. Violet, 2 fr. Carlin, 1 fr. Delmas, 1 fr. deux anonymes, 3 fr. — Total 168 fr.

Télégraphe. — MM. Guéguen, 3 fr. Bécays, 2 fr. Monier, 1 fr. Rapatel, 1 fr. Valette, 1 fr. Guitard, 1 fr. Lémoty, 1 fr. Miquel, 1 fr. Bonnet, 1 fr. — Total 12 fr.

Par décision de Monseigneur, ont été nommés :

Curé d'Artis, M. l'abbé NASTORG, curé de St-Bonnet; — curé de St-Bonnet, M. l'abbé PESCHAUD, vicaire de Bagnac; — curé de Terron, M. l'abbé BESSIÈRES, vicaire de N.-D. de Figeac; — curé de Pescadoire, M. l'abbé BRU, curé de Couvert; — curé de Couvert, M. l'abbé BOUSSIER, curé de Boisse; curé de Boisse, M. l'abbé BOYÉ curé de Lamolayrette.

M. le chanoine Soulié, nommé archiprêtre de la Cathédrale, sera installé demain dimanche, à 3 heures. La cérémonie sera présidée par M. l'abbé Derropé, vicaire-général.

Nous recevons de notre collaborateur, M. Nadal, la note suivante :

Trépadou, le 12 mai.

Monsieur le Rédacteur,

Il est, je crois, du devoir de tous de porter à la connaissance du public les faits dignes d'éloges.

La paroisse d'Aglan, canton de Puy-l'Evêque, qui compte à peine 180 âmes, vient de souscrire 17,500 fr. pour la reconstruction de l'église paroissiale.

Ces chiffres parlent par eux-mêmes et font l'éloge, et du zèle de M. le curé, et de la foi généreuse des paroissiens.

Henri NADAL.

Les opérations du classement des animaux de réquisition doivent commencer lundi, 15 mai courant, dans le département.

Cour d'assises du Lot.

Présidence de M. Destanne de Bernis, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Affaire Bouyssou Vincent. — Tentative de vol et de meurtre.

Audience du 11.

Dans la nuit du 20 au 21 janvier, Valette, domestique à la propriété de Balayé, appartenant à M. Labrunie Laprade, était couché dans une pièce du premier étage dont la porte privée de serrure avait été assujettie à l'aide d'un fauteuil en paille. Vers minuit, Valette crut entendre un léger bruit; il lui sembla que le fauteuil glissait sur le parquet. Il se leva, et trouva la porte entr'ouverte. Convaincu que quelqu'un avait voulu pénétrer dans sa chambre, il songea à allumer de la lumière. Pendant qu'il essayait vainement de faire prendre des allumettes, il reçut sur le côté gauche de la tête un violent coup d'un instrument tranchant. Ses cris mirent en fuite l'assassin et les gens de la maison réveillés, purent constater la gravité de la blessure. Une plaie de 27 centimètres s'étendait de la région temporale gauche à la commissure labiale, l'os jugal était coupé et l'arme avait pénétré dans l'épaisseur du maxillaire supérieur. Le vol avait dû être le mobile de ce crime; trois jours auparavant en effet une paire de bœufs gras avait été vendue au prix de 1260 fr., et cette somme était déposée dans une armoire de la chambre de Valette.

Les recherches pour retrouver le coupable furent vaines. On put constater qu'il s'était introduit par le grenier, profitant d'une construction non achevée, dont la charpente non encore recouverte, était adossée au bâtiment occupé par les domestiques de la ferme. Les soupçons se portèrent sur un ouvrier charpentier qui avait travaillé à la charpente dont nous venons de parler et qui demeurait alors à Martel. Après avoir essayé de nier, et démenti plusieurs fois sur ses déclarations concernant l'emploi de son temps, il entra dans la voie des aveux. Il reconnut avoir frappé Valette avec sa hache.

Parmi les témoins figurait le commissaire de police de Martel, M. Bousquet, chevalier de la Légion-d'honneur, qui a reçu, en pleine audience, de la part de M. le président des assises, des éloges bien flatteurs pour le zèle, l'intelligence et l'activité qu'il a déployés pour la découverte, l'arrestation et les aveux de l'accusé.

Bouyssou a été condamné à 20 ans de travaux forcés et dix ans de surveillance.

Ministère public: M. Valler.

Défenseur: M^e Lagarrigue.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 1^{er} mai 1876.

Présidence de M. VALETTE directeur trimestriel.

Mgr Barbier de Montault, prélat romain demeurant à Poitiers, demande des renseignements sur des objets trouvés à Cahors, dans les fouilles de la Cathédrale, en 1872.

D'après Mgr Barbier de Montault ces objets seraient des plaques de gants épiscopaux.

M. Calmon se charge de faire un dessin de ces objets et de l'adresser avec les renseignements demandés à Mgr Barbier de Montault.

M. l'abbé Martin adresse à la Société la table analytique des volumes qui concernent le département du Lot à la collection Doat (bibliothèque nationale).

La Société remercie M. Martin de son envoi et transmet le travail à la commission du bulletin.

M. Malinowski donne lecture d'un travail sur l'emplacement d'Uxellodunum.

Il analyse les récits des trois auteurs romains qui ont traité du siège de cet oppidum gaulois: Hirtius, Orose et Frontin.

Il énumère ensuite les lieux qui ont eu jusqu'à ce jour la prétention d'occuper l'emplacement en question. Ce sont: Puy-d'Issolu, Luzech, Capdenac et Mursceint.

Il montre que les descriptions des auteurs romains ne peuvent s'appliquer ni à Puy-d'Issolu ni à Luzech.

Il annonce ensuite qu'il abordera, dans une prochaine séance l'examen des autres localités.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 mai 1873, la saison thermale, pour les malades indigents admis à l'usage gratuit des eaux, est divisée en deux périodes dont la durée est ainsi fixée :

Première saison. — Du 20 juin au 10 juillet.

Deuxième saison. — Du 15 août au 15 octobre inclusivement.

Chaque demande d'admission avec hospitalisation devra être accompagnée des pièces suivantes :

1^o Engagement de la commission administrative du bureau de bienfaisance ou, à défaut,

engagement du conseil municipal d'acquitter la moitié des frais d'entretien ;
 2° Certificat du maire faisant connaître la position de fortune du pétitionnaire et celle de ses parents. Ce certificat devra être établi avec une rigoureuse exactitude ;
 3° Extrait des rôles des contributions directes, constatant que le malade ne paie pas plus de 10 fr., ou certificat du percepteur portant qu'il n'est pas imposé ;
 4° Certificat de médecin indiquant la nature, l'origine et la durée de la maladie qui nécessite l'usage des eaux. Cette pièce sera légalisée.
 La femme mariée devra produire, en outre, le bulletin des impositions de son mari.
 Les mêmes justifications seront exigées, sauf l'engagement dont il s'agit, pour l'admission aux bains gratuits ou à prix réduit.

Des divergences s'étant produites dans le mode d'appellation des différents corps de l'armée territoriale, le ministre a arrêté qu'ils recevraient les dénominations suivantes précédées du numéro du corps :
 Régiment territorial d'infanterie.
 Régiment territorial de cavalerie.
 Régiment territorial d'artillerie et les compagnies territoriales du train d'artillerie qui y sont rattachées.
 Bataillon territorial du génie.
 Escadron territorial du train des équipages.
 Section territoriale de commis et d'ouvriers militaires d'administration.
 Section territoriale d'infirmiers militaires.

M. Rayet, docteur ès-sciences, est nommé professeur d'astronomie physique à la faculté des sciences de Bordeaux.

GRAND CIRQUE BAZOLA.

Le cirque Bazola quitte la ville de Cahors mardi prochain. Tout le monde a vu et voudra applaudir encore cette troupe d'élite qui a fait les délices de notre cité huit jours durant. Le programme de lundi est reproduit *in extenso* à la 4^e page.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
 Du 6 au 13 mai 1876.

Naisances.
 Nayrac, Marie-Henriette, rue Combarieu.
 Mention, Marie Louise, faubourg Labarre.
 Béliben, Jeanne-Françoise, rue Nationale.
 Conderc, Marie, rue de la Gare.
 Castelnaud, Antoine, à St-Henri.
 Frayssy, Pauline, faubourg St-Georges.
Décès.
 Lozza, Isal, dit Lutz, 24 ans, célibataire, rue de la Liberté.
 Lebetut, Anne, ménagère, 71 ans, (hospice).
 Laucou, Cirice, cultiv., 60 ans, faub. Cabessut.
 Ferando, Antoine, négociant, à la Verrerie.
 Nombrou, Françoise, 35 ans, célibataire, rue du Châteaueu.
 Bayronnat, J.-Paul, prop. 60 ans, rue St-Urcisse.
 Coustard, Pauline, 45 ans, (Hospice).
 Drouilles, Georges-Pierre-Eugène, rue Clément-Marot.
 Rigal, Marceline, 29 ans, à la Citadelle.
 Périer, Casimir, cloutier, 66 ans, (Hospice).
 Rau, J.-Pierre, cult., 80 ans, rudes Boulevards.
 Bardou, Elise, 20 mois, rue de la Halle.
 Darnis, Joseph, tailleur de pierres, 19 ans, rue des Boulevards.

CALENDRIER DU LOT. — Mai.

Jours	FÊTES	FOIRES.
11 Diman.	Sacerdos.	
12 Lundi.	s Isidore.	Montcabrier, l'Hospitalet, Las-cabanes, Figeac, Issendolus, Géalou, Issepts, Boulvé, Gramat, Rudelle.
13 Mardi.	s Népomuc.	Prayssac, Souscirac, Souillac.
14 Mercr.	s Pascal.	Montdoumerc, Assier, Vayrac, Soussceyrac.
15 Jeudi.	s Venance.	Saint-Caprais, Aynac, Milhac, Ussel.
16 Vend.	s Pierre-Cél.	Duravel.
20 Samedi	s Bernardin.	Lauzès, Maniagues, Meyronne, Salviau.

Lunaisons du mois de Mai.
 P. L. le 8, à 10 h. 2 du mattn.
 D. Q. le 16, à 1 h. 36 du soir.
 N. L. le 23, à 3 h. 34 du soir.
 P. Q. le 30, à 5 h. 58 du matin.
 Les jours croissent de 1 h. 48 m.

Bulletin Vinicole

Bordeaux, 8 mai.

Nous commençons à peine aujourd'hui à

sortir de la température froide et humide, qui n'a cessé depuis les néfastes matinées des 13 et 14 avril.

La végétation de la vigne est très en retard, ce qui est de mauvaise augure pour la qualité de la récolte.

D'après les renseignements qui nous sont arrivés des différentes parties du département, plus de la moitié de la récolte a été anéantie.

Les vignes blanches qui, au point de vue de la quantité, fournissent une grande part de notre production vinicole, ont perdu plus de 3/4 de leurs boutons à fruits.

Dans les vignobles rouges, les pertes sont très-différentes : sur les coteaux et dans les plaines éloignées du fleuve, beaucoup de propriétaires ont perdu les 3/4 de leur récolte, d'autres ont un peu moins de mal, enfin les vignobles situés près des grands cours d'eau sont presque intacts.

Pour le prix des vins, le mouvement de hausse assez sensible qui s'est produit après le 13 avril, n'a pas été de longue durée, et les prix sont aujourd'hui à 5 on 10 0/0 près, ce qu'ils étaient il y a un mois.

Blaye, (Gironde), 8 mai.

Depuis quelques jours, la pluie a cessé, le temps est devenu froid ; on constate le matin quelques gelées blanches et on appréhende chaque jour de nouveaux dégâts. La végétation est lente et malade ; les escargots ont fait beaucoup de ravages dans certains endroits. Il est difficile d'apprécier la portée du mal occasionné par la neige du 14 avril ; le retard de la pousse de la vigne ne donne qu'une idée très-inexacte de ce qui peut se passer. Certains bourgeois malades ne peuvent donner que du bois et pas de fruit.

Béziers (Hérault), 8 mai.

Le mouvement de reprise sur les achats de vins que nous avons signalé, dans notre précédent bulletin, à cause des gelées, paraît vouloir se maintenir.

Narbonne (Aude), 8 mai.

La température, loin de s'améliorer, est plus menaçante que jamais, et nous sommes sous le coup de nouvelles gelées probables. Nous pourrions peut-être échapper ici au fléau, mais il nous paraîtrait surprenant qu'on y échappât dans le centre et dans l'Est. Jamais le mois de mai ne nous avait gratifié d'un temps aussi inclement et aussi froid !

Aussi, c'est pitié de voir nos vignes. Les bourgeois sont maigres, étiolés, flétris et sans la moindre vigueur.

Les nuits froides les arrêtent dans leur développement, et les frappent d'une stérilité dont les effets ne pourront être appréciés que plus tard.

La Rochelle, 8 mai.

Le temps est loin d'être favorable à la vigne ; nous avons depuis quatre ou cinq jours un vent du Nord-Est très-violent, qui fatigue les tiges nouvelles et en arrête le développement.

Boiscommun (Loiret), 7 mai.

Depuis le 14 avril, la température est toujours à la gelée. A mesure que nos petits bourgeois paraissent, ils sont détruits par le froid. En supposant que la température devienne favorable, nous ne pourrions compter que sur un tiers de récolte.

Dernières nouvelles

Versailles, 12 mai soir.

Une triste nouvelle jetait ce matin la consternation dans le monde politique. On apprenait que M. Ricard, ministre de l'intérieur était mort subitement, à minuit, de la maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps. Voici quelques détails sur cet événement :

M. Ricard avait travaillé, hier, toute la journée au mouvement préfectoral en compagnie de M. de Marcère ou de M. Vergniaud. Il avait été fort gai au déjeuner auquel assistaient M. de Marcère, M^{me} Ricard et M. Pessard. Il avait prévenu M. de Marcère qu'il n'irait pas à la séance de la Chambre. Le soir à 5 heures, il reçut la visite de plusieurs députés : MM. Fayé, Gailly et Lepetit. On causa de la séance. M. Ricard était très-confiant dans les résultats de la session et comptait sur une belle majorité contre l'amnistie et pour son projet d'organisation municipale.

Vers 10 heures du soir, sur le désir manifesté par sa petite fille, M. Ricard sortit en voiture pour l'accompagner et faire une promenade aux Champs-Élysées. Il était de retour une demi-heure après et se couchait immédiatement.

Selon son habitude, il avait conservé près de de lui sa lampe allumée pour travailler, mais il s'endormit de suite si tranquillement que son chef de cabinet, qui était monté pour lui soumettre une dépêche, ne crut pas devoir le réveiller.

Quelques instants après il se réveillait sous le coup d'une crise violente, au moment même où arrivait son médecin qui venait chaque soir lui faire des injections de morphine. Des soins immédiats lui furent prodigués, mais les souffrances étaient telles qu'on dut le lever. Il dit alors à M^{me} Ricard et au docteur : « J'étouffe, je suis perdu, donnez-moi de l'air ! »

Deux domestiques essayèrent, en le soutenant, de le porter vers les fenêtres ouvertes et c'est alors que s'affaissant sur une chaise, il rendit le dernier soupir.

M. de Marcère fut appelé immédiatement. Son émotion fut si vive en trouvant son ami mort, qu'il s'évanouit. M^{me} Ricard avait également perdu connaissance.

M. de Marcère se rendit ensuite à l'Élysée (vers 1 heure du matin) pour annoncer la fatale nouvelle. Il y avait bal intime, mais le maréchal était déjà rentré dans ses appartements. Un de ses aides-de-camp conduisit M. de Marcère auprès de lui. La nouvelle s'étant répandue dans le palais, les danses cessèrent aussitôt, et les invités se retirèrent très impressionnés de ce triste événement.

M^{me} Ricard part aujourd'hui pour Niort.

Le Maréchal a écrit, dès ce matin, à M^{me} Ricard une lettre de condoléance des plus sympathiques.

Il est probable que les obsèques de M. Ricard auront lieu lundi.

Le conseil des ministres s'est réuni à midi 1/4.

M. Dufaure a été reçu ce matin par le président de la République. On pense qu'il prendra l'intérim du ministère de l'intérieur.

Beaucoup de noms sont déjà prononcés pour la succession éventuelle de M. Ricard : ce sont ceux de M. Waddington, Christophle et Léon Renault, mais je n'ai pas besoin de dire qu'il n'a encore été question de rien à ce sujet dans les régions officielles.

On croit que M. Ferdinand de Lesseps sera élu sénateur inamovible en remplacement de M. Ricard.

Bourse de Paris.

Paris, 13 mai 1876.

Rente 3 p. %.....	67.55
— 4 1/2 p. %.....	98.25
— 5 p. %.....	105.10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

JUGEMENT D'EXPROPRIATION
 Pour cause d'utilité publique.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

La première chambre du tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant ;
 Du vingt-six avril mil huit cent soixante-seize.

En audience publique tenue par Messieurs :

- DEPEYRE, président
- IZARN, | Juges
- DURIEU, |
- VALLER, procureur de la République et
- FOURNIE, commis-greffier.

En la cause de Monsieur le procureur de la République près le Tribunal civil de l'arrondissement de Cahors, agissant pour et au nom de Monsieur le Préfet du département du Lot, domicilié de la ville de Cahors, agissant à son tour, au nom de l'administration.

Demandeur d'une part.

Et de Dugés, Guillaume, propriétaire, domicilié de la commune de Fontanes, et Dugés, Françoise, épouse de Jean Landou, propriétaire à Chalan (Molières) Tarn-et-Garonne, défenseurs d'autre part.

Monsieur Valler, procureur de la République, a dit : qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du douze avril dernier, par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer de la part du Tribunal, l'expropriation pour cause d'utilité publique, des immeubles que les dénommés ont à céder à l'administration, pour la construction de la partie du chemin vicinal, d'intérêt commun, numéro 27, de Lalbenque à Lafrançaise.

En conséquence; vu les pièces à l'appui de la dite lettre.

Vu l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Il requiert que les immeubles, que les dénommés ont à céder à l'administration pour les causes ci-dessus, soient expropriés, qu'il soit désigné un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury, qui sera ultérieurement désigné et un autre pour le remplacer au besoin.

Le Tribunal faisant droit aux réquisitions de Monsieur Valler, procureur de la République.

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le préfet du département du Lot, en date du douze avril courant, que les immeubles que les Sieurs Guillaume Dugés et Françoise Dugés, épouse Landou, ont à céder à l'administration pour la construction du chemin vicinal, d'intérêt commun, numéro 27, de Lalbenque à Lafrançaise; sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu qu'il résulte de l'examen du dossier qui a été mis sous les yeux du Tribunal, que toutes les formalités prescrites par la loi pour parvenir à ladite expropriation ont été régulièrement observées.

Par ces motifs, le Tribunal, ouï Monsieur Valler, procureur de la République, en ses réquisitions.

Prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique : 1° de dix-huit ares, cinquante-six centiares de terre et vigne, sise à Fontanes, portée sous le numéro 303, section D, de la matrice cadastrale, appartenant à Bugés, Guillaume; 2° de un are, trente-trois centiares de terre portée sous le numéro 329, section D; de trois ares, vingt-neuf centiares de vigne portée sous le même numéro, même section, et de un are, quatre-vingt-seize centiares de friche portée sous le numéro 343, même section D; ces trois articles appartenant à Françoise Dugés, épouse Landou, lesquels dits articles sont nécessaires à l'administration pour le redressement du chemin vicinal, d'intérêt commun, numéro 27, de Lalbenque à Lafrançaise.

Nomme Monsieur Izarn, juge-commissaire, pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation, qui sera ultérieurement désigné, et Monsieur Durieu, juge, pour le remplacer au besoin.

Signés : DEPEYRE, président.

FOURNIE, commis-greffier.

Visé pour timbre et enregistré gratis à Cahors, le neuf mai mil huit cent soixante-seize, folio 58, case 6.

Signé : GISBERT, receveur.

En conséquence, le président de la République mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, à tous procureurs généraux et à tous procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte, lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, la minute du présent jugement, a été signée par le président et par le greffier.

Expédié à Cahors, le neuf mai, mil huit cent soixante-seize.

ROQUES, aisé.

Un problème par jour.

Sous ce titre, l'Opinion publie des problèmes d'échecs, de dames, de billard, des charades, des anagrammes, etc., etc.

Ces problèmes ont un succès dont il est facile de se rendre compte en jetant un coup d'œil sur le Journal ; tous les jours l'Opinion publie la liste des noms des personnes qui ont trouvé la solution du problème publié le jour correspondant de la semaine précédente.

L'Opinion, journal de six pages, est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

AVIS

On demande des ouvrières pour robes chez M^{me} Delpérier, couturière, rue du Parc.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,
 A. LAYTOU.

L'immense succès de *Quatre vingt-treize* illustré va toujours s'accroissant à chaque livraison nouvelle. La 4^e série à 50 centimes est en vente et commence cette partie du grand livre de Victor Hugo intitulée : *A Paris*, où l'histoire se mêle au roman avec un intérêt si puissant.

Les quatorze dessins qui illustrent cette série donnent une suite très-curieuse des tableaux et des scènes du Paris tumultueux, terrible et superbe de 93. Signalons parmi ces dessins : la *Queue aux épiceries*; le *Renversement de la Statue de Louis XIV*; le *Cabaret de la rue du Paon*; la célèbre *Entrevue de Danton, Marat et Robespierre*; les intérieurs des *Cafés* du temps; puis les clubs, le *Club de l'Évêché*, le *Club des Jacobins*; un *Dîner chez Robespierre*, une *Tribune publique de la Convention*, etc.

La gravure la plus curieuse est peut-être le fac-simile, absolument exact, d'un arrêté du Comité de salut public, photographié sur une pièce du temps, et où les signatures de Robespierre, de Danton et de Marat sont autographiées d'après des originaux authentiques.

GAZETTE DES FAMILLES

Sommaire du 7 mai.

Teate : La semaine révolutionnaire, par Henri Guillaume. — Un échange, B. de P. — Esquisse de Rome nouvelle (suite), H. Calhiat. — Le Fau-

teuil de Paille, nouvelle (suite et fin), A. de Bencanet. — Un drame au Moyen-Age, par Jules Mary. — Pensées morales et littéraires, par F. Sauvage. — Causerie littéraire, par Leblanc. — Chronique générale, par F. de Collonges. — Petite Gazette. — Calendrier récréatif.

Gravures : Jardin de San Carlo. — Un paysage brésilien.

Bureaux : rue Bonaparte, 82, Paris.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 801^e livraison. (13 mai 1876). Texte : Pékin et le nord de la Chine, par M. T. Choutzé. (1873. Texte et dessins inédits.) — Douze dessins de H. Clerget, J. Moinet, A. Marie, P. Bassot, Taylor et E. Ronjat.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 180^e livraison (13 mai 1876). — TEXTE : La Bannière bleue, par Léon Cahun. — Les colosses de la vallée heureuse, par Louis Rousselet. — Les travailleurs nocturnes, par Mme de Wit. — Christ's-hospital, par Aunt Mary.

Dessins de Lix Théron, Philippoteaux, etc.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences.
Les infusoires, développement et organisation par J. Pelletin. — La crémation des morts par le D^r Z. — Réunion des délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne, avril 1876 (suite), par Gaston Bonnier. — Chronique. — Bibliographie. — Académie des sciences, par S. Meunier.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 45 (6 MAI 1876)

Le vin, par Armand Gauthier. — Musée naturelle de Paris, physiologie générale. — Congrès des Sociétés savantes; rapport de M. E. Blanchard : Travaux scientifiques des Sociétés des départements en 1875. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 45 (6 MAI 1876)

Vie et travaux de Dupin aîné, par M. Ch. Giraud. — Le transformisme et l'homme primitif, d'après le duc d'Argyll, par M. Ludovic Carrau. — La sculpture égyptienne, d'après M. Émile Soldi, par M. Charles Bigot. — Causeries littéraires. — Notes et impressions, par N***. — La semaine politique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École de médecine, à Paris.)
Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Sis mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.
Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Sis mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.
Une des plus anc. maisons de Fabrication, fondée en 1794 et continuée depuis 1849 par l'Académie nationale A.M.M.C.
Rue St-Vincent, 46, Besançon, seule ville française de production. Envoi franco de prix et renseignements.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layout.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'auel brodé or.

Pharmacie DETHAN
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princ. Pharmacies de France et de l'Étranger.

MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN
au Chlorate de potasse

Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

À l'Établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre, Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. — Adresse : Administration de la C^{ie} concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

DÉPURATIF DU SANG

Pilules d'Extrait de Salsepareille composé du Docteur E. SMITH, de LONDRES.
Remède doux, sûr et sans mercure. Guérison radicale des maladies de la peau, dartres, gale, répercutions, rougeurs, démangeaisons, boutons, les douleurs rhumatismales et vices du sang.
Les personnes atteintes de maladies invétérées peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce **dépuratif végétal** qui adoucit le sang et rétablit la santé.
Prix : 3 et 10 francs la boîte.
Dépôt : à Cahors, pharmacie DULAC.

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

M. MAHOUT

EX-MAITRE TAILLEUR AU 7^{me} DE LIGNE

Marchand TAILLEUR

A CAHORS, Galerie Bonafous.

GRAND ASSORTIMENT DE

Castor noir, Zéphir, Mérimos pur laine, Popeline, Edredon, Alpaga, Moleton noir, Reqs pour pardessus, Cabans Caoutchouc en satin.

Recommandé aux Ecclésiastiques et aux gens de goût.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation — Vente, échange et location.

LA VELOUTINE
EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Poix

C. DILLET, éditeur, rue de Sévres, 45, Paris.

OUVRAGES DE M. HENRI NADAL

Un Mot sur le Suffrage universel

in-8° (édition épuisée).

Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8°)

La prochaine Loi électorale

in-8° (édition épuisée).

Pour paraître prochainement :

GRANDEUR ET DÉCADENCE

in-8°. — Prix : 75 cent.

En vente chez M. GIRMA, libraire à Cahors.

Ville de Cahors. — PAR PERMISSION DE M. LE MAIRE.

GRAND

CIRQUE BAZOLA

50 PERSONNES.

25 CHEVAUX.

Aujourd'hui Lundi, 15 Mai 1876,

Clôture définitive et sans remise

SOIRÉE D'ADIEUX

Demain, départ de la Troupe pour Aurillac

Ah ! Ah ! Quoi donc ?

GRANDE

TOMBOLA

GRATUITE

composée de 20 Lots

Montres d'argent, Foulards, Bébés, Nécessaire, Vases en porcelaine dorée, Volailles, Lapins, Pipes, Vin de Bordeaux, et quantités d'autres lots.

POUR TERMINER

PHOTOGRAPHIES DES FRÈRES BAZOLA

Le moindre des lots vaut au moins l'entrée du Cirque.

GRANDE DANSE VOLTIGES ET MANÈVRES

Répétition générale

de tous les Talents qui composent la Troupe du Cirque
Cette dernière soirée ne le cédera en rien à toutes les autres.

La Soirée sera terminée par les

CORDONNIERS DE ST-CLOUD

PANTOMIME DES PLUS COMIQUES.

MESDAMES ET MESSIEURS,

C'est demain que nous vous quittons, ce n'est pas sans regret; car nous sommes très satisfaits des habitants de la ville de Cahors. Puissions-nous, là où nous allons, rencontrer la même cordialité.

Ce n'est donc pas adieux que nous vous disons, c'est au revoir.

Tout à vous.

Eugène BAZOLA, Directeur.